

**Président de la Commission :**

**Serge ANDRIEU  
25 rue des Saintes Marie  
84200 CARPENTRAS**

**Membres :** ANDRIEU serge - BAGOUSSE Georges - CALIGARIS Christian – CARRARA Frédéric – DEGIOVANNI Jean Luc – GIRAUDO Jean Marc - LEDIG Florent - MASCHIO TRAVERSA Myriam - MICHEL Éric - MOUTON Jean

**REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE  
ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2023**

**1 .OUVERTURE :**

Le Championnat de Provence d'Endurance Tout-Terrain se déroulera à partir du 25 février 2023.

**Le Classement sera établi sur la totalité des manches.**

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces compétitions est censée connaître le présent règlement.

Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.

Le Championnat de Ligue de Provence est ouvert aux pilotes ayant une licence Inter, NCO ou NJ3C (sous conditions).

**2. TITRES :**

Les titres décernés seront les suivants :

**2-1 COURSE de 4 HEURES:**

1. Scratch
2. E1
3. E2
4. E3
5. ESPOIR (125cc maxi, 3 pilotes, **uniquement NJ3C**, 13 ans révolus)
6. Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (même condition d'âge qu'en enduro)
7. Féminine (Toutes cylindrées confondues)
8. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (même condition d'âge qu'en enduro)
9. Moto loisirs (voir enduro)

**2-2 COURSE de 2 HEURES:**

1. Scratch
2. Ligue 1 E1
3. Ligue 1 E2
4. Ligue 1 E3
5. Vétéran (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
6. Féminine (Ligue 1)
7. Super Vétérans (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
8. Trophée Ligue 2 scratch
9. Moto loisirs (voir enduro)

La catégorie Ligue 1 est ouverte aux pilotes Inter, NCO et NJ3C.

La catégorie Ligue 2 en 2023, est ouverte aux pilotes NCO n'ayant pas marqué de points au Scratch Endurance TT 2022 et n'ayant pas été classé dans les 5 premiers d'un championnat de Ligue 2022 d'une autre discipline.

Les pilotes Ligue 2 partiront toujours en 2ème vague (voire 3ème si grand nombre de Ligue 1), s'ils changent de catégorie (Ligue 1) dans la saison, ils ne marqueront pas de points (de même un Ligue 1 qui deviendrait Ligue 2 en cours de saison ne pourra marquer de points au classement du Trophée Ligue 2).

Les points sont attribués par pilote suivant le barème :

30.25.22.20.18.16.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1 (du premier au vingtième conformément au règlement F.F.M).

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de place de second et ainsi de suite.

**IMPORTANT :**

Les 2 (ou 3) pilotes d'un même équipage doivent pour être classés, être licenciés dans la Ligue de Provence.

Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée. Si cela n'est pas le cas, ils concourront pour le scratch uniquement.

Si dans un équipage, un des pilotes (ou les 2) est licencié à la journée, aucun des 2 pilotes ne marquera de points au championnat de Ligue.

Pour classer une catégorie au championnat de Ligue, le nombre de participants ou d'équipages doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

**3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.****3.1 Contrôle administratif :**

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- **Une pièce d'identité**
- Leur Licence Valide

Pour les 4 Heures, il est possible d'organiser les équipages avec :

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes
- 3 Pilotes pour la cylindrée 85 cc avec 1 à 3 Motos (jusqu'à 125cc maximum).
- A partir de 15 ans, 2 pilotes cylindrée libre

Pour les 2 Heures, sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.

**3.2 Contrôle technique :**

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits.

Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisées ; le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque en restant dans les normes ci-dessous :

Plaque jaune : numéros noirs  
Plaque rouge : numéros blancs  
Plaque verte : numéros blancs  
Plaque noire : numéros blancs  
Plaque blanche : numéros noirs  
Plaque bleue : numéros blancs

Seront admises les machines conformes aux normes F.F.M 2023.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée (drapeau noir + N°). L'échappement devra être remis en état de marche. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Il ne doit pas y avoir de béquille sur la moto.

Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Seuls les casques norme ECE 22/05 et ECE 22/06 seront autorisés.

La protection de barre ou de pontets de guidon est obligatoire.

Arrêt moteur au guidon

Protections dorsale et pectorale obligatoires.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

**Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.**

**IMPORTANT :**

*Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental pour chaque moto et se verra appliquer une pénalité de 5 minutes.*

#### **4. ENGAGEMENTS :**

Les droits d'engagements sont fixés à **90 €** par équipage pour les 4 heures et **50 €** par pilote pour les 2 heures. L'engagement ne peut être supérieur au tarif défini par la Commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le Championnat de ligue.

La date de clôture des engagements est prévue 10 jours avant l'épreuve, passé ce délai les engagements seront majorés de 15 euros. Clôture des engagements sur engage-sports le jeudi soir avant l'épreuve (y compris pour les pilotes ayant un numéro à l'année)

#### **ATTENTION**

**Engagement en ligne OBLIGATOIRE** sur le site Internet [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)

(C'est au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Une caution de 200 euros par chèque pour le chronométrage par transpondeur sera demandée.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical d'aptitude à la compétition motocycliste de **moins d'un an** ainsi qu'une pièce d'identité. LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org).

#### **ORDRE DE DEPART**

##### **Pour les 4 heures :**

- **Pour la 1ere épreuve** : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes étant attribuées dans l'ordre de la date d'engagement.

##### **Pour les 2 heures :**

- **Pour la 1ere épreuve** : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes étant attribuées dans l'ordre de la date d'engagement.
- Pilotes Ligue 2 : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente du Trophée Ligue 2 puis par ordre de date d'engagement
- Pilotes licence « 1 manifestation » par ordre de date d'engagement

Pour la première épreuve 2023, il sera tenu compte du classement scratch final 2022 (scratch Ligue 1). En cas d'un grand nombre de pilotes au départ des 2 heures, des vagues de départ pourront être constituées par catégorie.

Pour les 2 heures, tous les pilotes ayant marqué des points au scratch 2022 (NCO) auront un numéro de course à l'année correspondant à leur classement 2022.

#### **NUMEROTATION :**

- De 1 à 149 pour les équipages des 4 heures NCO,
- De 150 à 199 les équipages des 4 heures licence à la journée,
- De 200 à 499 pour les pilotes des 2 Heures licenciés ligue 1,
- De 500 à 599 plus pour les pilotes des 2 Heures ligue 2,
- De 600 à plus licence à la journée.

#### **5. CIRCUIT :**

30 équipages au maximum sont admis au Kilomètre, le temps au tour ne devant pas être inférieur à 8mn.

Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro naturel. (Les obstacles tels que troncs d'arbre, buses béton et pneus sont interdits).

La totalité du circuit doit être banderolé.

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double saut sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.

**ATTENTION : Après le tour de reconnaissance les pilotes seront placés directement sur la ligne de départ.**

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et déboucher directement sur une ligne droite.

Les parcs de ravitaillement, sans véhicule d'assistance, sont autorisés.

Il est recommandé de placer le speaker près du poste de chronométrage.

## **6. STANDS ( ravitaillement et changement de pilotes):**

**Les stands de ravitaillement et changement de pilotes** doivent être à sens unique et délocalisés (indépendants) de la zone parc coureurs et clairement identifiés et délimités par une clôture.

Les spectateurs sont interdits dans les stands (enfants, poussettes, chiens...)

Les stands doivent avoir une seule entrée et une seule sortie

Des bracelets accompagnateurs doivent être distribués par l'organisateur.

Seul le pilote et 2 accompagnateurs maximum par pilote peuvent accéder aux stands.

Le couloir des stands doit faire la largeur d'une moto.

## **7. TRANSPONDEURS :**

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Tous les pilotes déposeront en début d'année un chèque de caution de 200 € pour les transpondeurs, à l'ordre de la LMRP, qui leur sera restitué à la fin de l'année

Il sera fourni des brassards de la commission ou tout autre moyen de contrôle (course de 4 Heures)

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le réexpédier à la responsable des transpondeurs :

**Mme Nathalie STEBIG  
Le clos de Lattre – Bât 18  
75 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny  
83170 Brignoles  
manine8350@gmail.com - 06 26 72 17 45**

Le poste de Chronométrage devra être vitré, se trouver à l'abri de la poussière et chauffé en cas de température basse.

## **8. DEPART :**

La première vague comprend 99 pilotes maximum.

Elle sera constituée en priorité par les pilotes ayant marqué des points au scratch de l'année précédente pour la première épreuve (pour 2022 scratch Ligue 1 ; pour les épreuves suivantes, l'ordre sera défini par le classement général scratch du championnat 2023 en cours).

Si le nombre est supérieur à 100, une deuxième vague sera constituée en fonction de la date d'engagement.

Les pilotes ayant choisi la catégorie Ligue 2 partiront en 2ème vague, par ordre de date d'engagement.

Les pilotes « licence 1 épreuve » partiront en dernière vague.

Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, **personne ne devra se tenir derrière la moto.**

**Pour des raisons de sécurité, la séparation de la course des 2h00 et des 4h00 est obligatoire.**

**ATTENTION :** A chaque épreuve, l'ordre de départ sera à l'appréciation des clubs et pourrait être inversé et défini de la façon suivante :

**2h00 puis 4h00 ou 4h00 puis 2h00**

**L'ordre (2heures puis 4 heures ou 4 heures puis 2 heures) sera indiqué dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives. Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux vert et rouge environ toutes les trente secondes.

## **9. SANCTIONS et PENALITES:**

1 passage par les stands pour la course 2 heures est obligatoire, sinon une pénalité de 5 minutes sera appliquée.

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue.

**Tout ravitaillement doit se faire dans le stand prévu à cet effet et tout pilote doit se trouver à côté de la moto (catégorie 2h00 et 4h00) : 1 tour de pénalité sera appliqué.**

Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui-même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui-même revenir à pied, signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de pointage et montrer son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

Tout débordement d'un pilote et ou de ses accompagnateurs sera notifié par une lettre de la commission Endurance au pilote. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue.

**ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.**

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier).

Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course.

Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée d'un stop and go d'une minute.

**10. LITIGES:**

Tout litige doit être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

**11. CONTROLES ET FIN DE COURSE:**

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Attention, la sortie du parc d'assistance (ou des stands) sera fermée dès le baisser du drapeau à damiers.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti.

Si les 50% du temps imparti ne sont pas franchis, seulement 50% des points seront attribués.

**12. OFFICIELS :**

1°) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur, il devra être titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain de la LRMP.

2°) Le délégué de la ligue est désigné par la commission Enduro - Endurance Tout Terrain de la LRMP.

Il est titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain.

3°) Deux (2) O.C.S ou O.D.C titulaire 1° degré Endurance T.T seront désignés par le club organisateur.

3°) Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.

4°) Les Chronomètres Officiels chargés d'assurer le classement seront validés par la commission Enduro-Endurance Tout Terrain de la LRMP.

**13. RECLAMATIONS :**

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

#### **14. SECURITE :**

La présence d'un médecin avec deux ambulances est obligatoire durant le déroulement de l'épreuve.

#### **15. CALENDRIER 2023 :**

- **Samedi 25 février Endurance KID – Malaucène (84) MC St Romain – engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)**  
(endurance réservée aux Kids comptant pour le Trophée enduro kids 2023)
- **26 février Malaucène (84) MC St Romain – engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)**
- **4 juin Préfaissal (04) (MC de Préfaissal) engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)**
- **15 octobre Méthamis (84) (MC Mazanais) engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)**
- **29 octobre Visan (84) (MC L'Enclave) engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)**
- **05 novembre Gignac (84) (Mc les aigles Aptésiens) engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)**

#### **LISTE DES NUMEROS ATTRIBUES POUR LA SAISON 2023 - 2 HEURES**

201	VINCENT	Guillaume	223	ANTHOUARD	Alexandre
202	SAURET	Matthias	224	RUSSIER	Alexandre
203	RIBOLZI	Arnaud	225	PAQUEREAU	Maxime
204	ANTHOUARD	Fabien	226	PONTHET	Olivier
205	NEGRI	Kevin	227	CLAQUIN	Sébastien
206	RICHAUD	Jordan	228	CAVALIERI	Nathan
207	JOURDAN	Emmanuel	229	ABERT- DOSSO	Julien
208	GEISSE	Charles	230	SUBRA	Jean Baptiste
209	MARIE	Kevin	231	SIMON	Cédric
210	ROUX	Jean Emmanuel	232	LAMBERT	Nicolas
211	POUSSEL	Alexis	233	ARNAUDO	Geoffrey
212	CANTEL	Alban	234	CERESOLA	Paco
213	CARLI	Julien	235	GARCIA	Martin
214	THERIC	Neels	236	ARNOUX	Mattéo
215	BRAUD	Simon	237	SIMON	Julien
216	DELFINO	Jorys	238	ABSALON	Julien
217	OCCELLI	Cedric	239	ROUGON	Michel
218	LOZZI	Pierre	240	FRERE	Laurent
219	CASTEL	Maxime	241	PASERO	Thibault
220	CHIARISOLI	Thomas	242	ROUX	Gaspard
221	HAUPERT	Tom	243	BONTHOUX	Fabien
222	MIRETE	Cyril	244	MATHIEU	Cédric
			245	GONZALEZ	Loris

## RECAPITULATIF DES SANCTIONS

<b>VERIFICATIONS TECHNIQUES</b>	
Machine non conforme :	
Avant l'épreuve	refusée au départ
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1 <sup>er</sup> avertissement : 1 tour
	2 <sup>ème</sup> avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur	refusée au départ
<b>PARC FERME</b>	
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motorcycle	disqualification
<b>PISTE</b>	
Couper volontairement le circuit balisé	disqualification
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	disqualification
<b>DEPART</b>	
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
<b>STANDS</b>	
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération :	1 <sup>ère</sup> infraction : avertissement
	2 <sup>ème</sup> infraction : 1 tour
	3 <sup>ème</sup> infraction disqualification
Fumer	Disqualification
<b>ASSISTANCE DANS LES STANDS</b>	
Assistance contraire au règlement :	1 <sup>ère</sup> infraction : 1 minute
	2 <sup>ème</sup> infraction : 1 tour
<b>RAVITAILLEMENT</b>	
En dehors des stands :	Disqualification
Moteur en marche	Disqualification
Dans les stands : ravitaillement sur la moto	1 tour
<b>REPARATIONS</b>	
Contraires au règlement	1 <sup>ère</sup> infraction : 1 tour
	2 <sup>ème</sup> infraction : disqualification
<b>REGLES ENVIRONNEMENTALES</b>	
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour